

22.08.2011 - 11:00 Uhr

Vignette vélo: dès 2012, couverture supplémentaire sans frais pour les clients d'Allianz Suisse

Zurich (ots) -

La vignette vélo obligatoire vit ses dernières heures. Sur décision du Parlement, elle sera en effet abolie en 2012. Aussi, afin d'éviter que ses clients ne pâtissent d'une lacune de couverture, Allianz Suisse a décidé d'inclure gratuitement la responsabilité civile vélo dans l'assurance responsabilité civile privée à partir de l'année prochaine. Quelque 350'000 ménages vont profiter de cette nouveauté.

En Suisse, petite reine rime avec passion: selon l'association suisse des fournisseurs de bicyclettes «velosuisse», plus de 300'000 vélos de sport ou de loisir neufs ont été vendus en 2010, la tendance étant nettement à la hausse. Obligatoire jusqu'à ce jour, la vignette vélo couvre les dommages causés par son détenteur jusqu'à une somme de deux millions de francs. Or, une fois que la vignette aura été abolie, la victime d'une collision avec une bicyclette n'aura plus la certitude que le responsable est assuré et qu'il pourra indemniser le dommage.

Garantir la continuité de la couverture

Afin de garantir la continuité et la globalité de la couverture, Allianz Suisse a décidé d'inclure à partir du 1er janvier 2012 la RC vélo dans l'assurance responsabilité civile privée, sans frais supplémentaires. Les 350'000 ménages concernés bénéficieront de cette nouveauté. «Pour le client, il n'y aura que des avantages: suppression de la charge administrative, économie importante de coûts. Et nous assumons le risque entièrement», souligne Thomas Lanfermann, responsable Assurances de choses à Allianz Suisse. «La prime afférente à la RC privée ne sera pas majorée, malgré la prestation ajoutée. Ce qui compte, à nos yeux, c'est le client et sa sécurité.» Les familles qui possèdent plusieurs vélos profiteront certes tout particulièrement de cette nouvelle réglementation, et c'est avec la certitude d'être bien assurés que les clients d'Allianz Suisse pourront continuer à emprunter leur deux-roues pour se rendre à leur travail, faire leur randonnée dominicale ou transpirer dans les montées. Parce que, si un accident se produit, c'est Allianz Suisse qui prendra le sinistre en charge.

Tout le monde n'a pas une RC

Thomas Lanfermann tient toutefois à relever que, selon les estimations, au moins 10 % de la population suisse ne disposent toujours pas d'une assurance responsabilité civile. Chacun devrait donc vérifier son portefeuille d'assurances, afin d'éviter que, en cas d'accident de vélo, l'on doive payer de sa poche les dommages causés à autrui faute de couverture appropriée.

Contact:

Hans-Peter Nehmer
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hanspeter.nehmer@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch